



Succession et compromis de vente

Par **poulou13_old**, le **16/11/2007** à **21:21**

Bonjours,j'ai perdu mon pere en avril 2006 et ma grand-mere en novembre 2006,ma soeur et mon frere ainsi que moi meme sont representant de mon pere au sujet de la sucesion de ma grand-mere.

A la mort de mon pere,la famille a décidé de placer ma grand-mere dans une maison de retraite privé,sans nous informé etc.,mon oncle a payer les factures de la maison de retraite et maintenant il demande de se faire remboursé,a noter que sur le bilan de l'actif et du passif,il est nullement mentionné,il est juste indiqué que mon oncle souhaiterai se faire remboursé,mais comme la famille me joue des tours comme se faire remboursé des frais du temps que ma grand mere soit encore en vie,comme savons,tele etc.... alors que des virements bancaires etait fait du compte de ma grand mere a celui de mon oncle,ainsi que des soit disant non-remboursement de depot de garantie de la maison de retraite pour cause de remise en etat,alors que la directrice de cette maison de retraite m'affirme que le remboursement a été fait.

Au départ j'étais d'accord pour regler les frais d'obseques de ma grand mere ainsi que ma part pour la maison de retraite,mais la je commence a douter.

Donc ma question,suis je en droit de refuser le remboursement de ma part pour la maison de retraite et de bloquer le compromis de vente d'un appartement.

Merci d'avance pour l'interet que vous porterez a ma question.

Piacentino Patrick